



OFFICE DE TOURISME  
Quai Cyrano Bergerac  
1 rue des Récollets  
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11  
Portable : 06 07 69 38 61

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de suppléants : 10

Titulaires : 6  
Suppléants : 5  
Pouvoirs : 1  
Votants : 12

Séance du : 29/01/2026

Date de convocation : 22/01/2026

**TITULAIRES PRESENTS:** Mme Michelle Dorange, Mme Laurence Rouan, Mme Sylvie Chevallier, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray,

**SUPPLÉANTS PRESENTS :** M Cedric Lougrat, M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Jean-Jacques Chapellet, M Yann Vergniaud

**EXCUSE(ES):** M Frédéric Delmares, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeais, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

**Secrétaire de séance :** M Cyril Goubie

**n°2026\_01\_03**

**OBJET:**

**Délibération N°3**  
**Régularisation révision des conditions générales et particulières de vente du service Réceptif**  
**Avenant N°1**

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et 133-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CAB du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu la convention d'objectifs et de moyens liant la CAB à l'EPIC Quai Cyrano et notamment l'article 2 relatif à ses missions,

Vu les statuts de cet EPIC et notamment l'article 3 « objets et missions »,

Vu la délibération de l'EPIC n° 2025\_05\_09 relative à « l'approbation, conditions générales de ventes de l'Epic Quai Cyrano »,

L'office de tourisme est autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre premier du livre II du code du tourisme (article L 211-1) valorisant notamment le terroir et les produits qui le représentent dans le cadre de la délibération approuvée en mai 2025,

Cependant, il est opportun de revoir les conditions actuelles et notamment les articles 4.03 concernant la « facturation » et 9.01 concernant les « conditions de résiliation par le client ».

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Délibération approuvée à l'unanimité par le Comité de direction de l'EPIC.



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne  
Le lundi 02/02/2026

**EPIC QUAI CYRANO**  
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC  
Tél : 05 53 57 03 11  
N° Siret : 984 303 034 00019

La directrice de l'EPIC  
Mme Marion CORNILLE

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.  
Bergerac,  
Le lundi 02/02/2026

Le Président,  
M. Pascal PREVOT